

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM SRI CASH A1P1

Code ISIN : FR0010322438 Part I (C) / Code ISIN : FR0010731463 Part I (D)

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est d'obtenir une performance égale à celle de l'ESTR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro) en intégrant dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) qui vise à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale/sociétale et de gouvernance (ESG), après déduction des frais fixes de fonctionnement et de gestion applicables à chaque catégorie de parts de l'OPCVM. L'ESTR est un nouvel indice de référence monétaire calculé par la BCE remplaçant progressivement un autre taux court, l'Eonia, depuis le 2 octobre 2019. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- Les critères de sélection de titres sont d'ordre quantitatif (durée de vie et conditions financières) et qualitatif (haute qualité de crédit des titres sélectionnés). L'analyse est complétée par des critères répondant aux enjeux Environnementaux (empreinte carbone, programmes de gestion de l'eau), Sociaux/Sociétaux (programmes de diversité, convention collective aux salariés) et de Gouvernance (rémunération des dirigeants intégrant des critères ESG, qualité du reporting standard ESG). Le processus de sélection de titres combine une approche "Best-in-class" qui privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité et une sélection "Positive Screening" consistant à renforcer de façon discrétionnaire les investissements sur les entreprises les mieux notées. Limite de l'approche retenue : en raison d'une mauvaise notation ESG ou à travers la politique d'exclusion, certains secteurs peuvent être sous-représentés. Par ailleurs, dans certains contextes de marché, la gestion pourrait ne pas être en mesure d'appliquer autant qu'elle le souhaiterait la sélection "Positive Screening" soit pour des raisons de performance, soit dans une optique de gestion du risque.

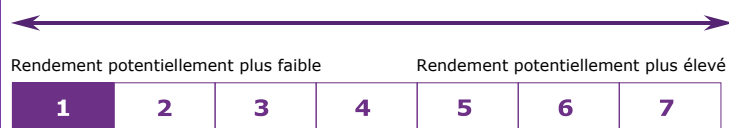
Cet OPCVM a pour classification AMF : Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme.

- Le portefeuille de l'OPCVM se compose d'instruments du marché monétaires répondant aux critères de la directive 2009/65/CE et valeurs assimilées de toutes natures, à court terme, émis par des émetteurs privés dont la maturité est inférieure ou égale à 397 jours. Le gérant sélectionne des titres de haute qualité de crédit. La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le FCP sont de haute qualité de crédit selon une évaluation et une méthodologie définie pour ses besoins par son délégataire de la gestion financière OSTRUM Asset Management. En plus de cette évaluation, la société de gestion pourra également recourir aux notations "court terme" des agences de notation. Ainsi le FCP ne pourra acquérir d'instruments du marché monétaire ayant une notation, à la date de l'acquisition, inférieure à F1 chez Fitch, A1 chez Standard & Poor's ou P1 chez Moody's (ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Cette notation de crédit externe a été financée par la société de gestion dans le respect du Règlement 1060/2009 dit "CRA" sur les agences de notation. En cas d'écart de notation entre les différentes agences, la note la plus basse sera retenue. Le gérant sélectionne des titres dont les conditions d'émissions seront soit à taux fixe, soit à taux variable indexé sur l'ESTR, soit à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois et, si nécessaire, utilise des contrats d'échange ("swaps de taux d'intérêt") afin d'échanger un taux fixe contre un taux variable ou inversement. L'OPCVM pourra effectuer des dépôts à terme dans la limite de 100% de son actif net. A titre dérogatoire, l'OPCVM pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (C) et les distribue pour les parts de distribution (D).
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 13H00 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux instruments monétaires (de la zone Euro).

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,50%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,04%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

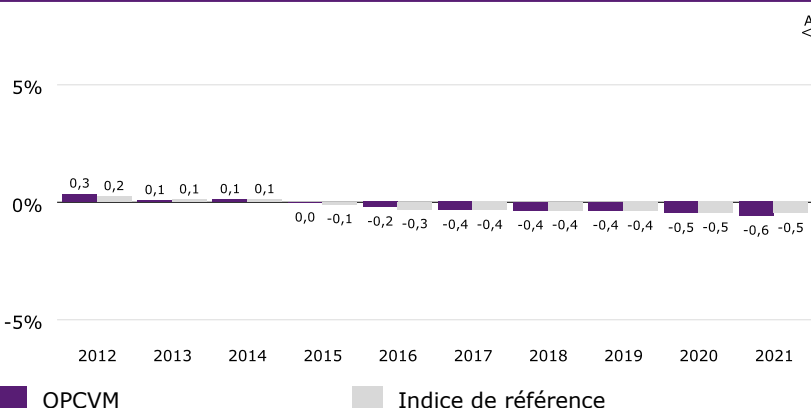
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: A compter du 1er décembre 2021, l'indice de référence du fonds est l'ESTR capitalisé. L'ancien indice de référence est l'EONIA capitalisé.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM** : 2004.
- **Année de création de la part I (C)** : 2004.
- **Année de création de la part I (D)** : 2009.
- **Devise** : Euro.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.